

La Creuse au Sénat

LETTRE D'INFORMATION DES SÉNATEURS CREUSOIS
N°2 - NOVEMBRE 2011

Editorial

Un tournant historique, un défi à relever

Le 25 septembre 2011 restera dans les annales politiques de notre pays le jour où le Sénat français a basculé à gauche. Avec 27 sièges gagnés, la gauche rassemblée détient désormais la majorité absolue avec 177 des 348 sénateurs. Pour la première fois sous la Ve République, notre Haute Assemblée va connaître l'alternance. En tant que citoyens et démocrates convaincus, nous pouvons tous nous en féliciter. En effet, la gauche détenant 21 des 22 régions française, 61 des 101 départements et la majorité des communes, il était justifié et légitime que la chambre des collectivités change enfin de couleur politique !

Cette magnifique victoire s'est parachevée le samedi 1er octobre par la très large élection, dès le premier tour, de Jean-Pierre Bel à la présidence du Sénat. Nous nous réjouissons de cette élection qui porte à la tête de notre Assemblée le sénateur de

l'Ariège, parfait connaisseur de la ruralité, homme de simplicité et de tolérance.

C'est une nouvelle page qui se tourne, au moment où il était plus que jamais nécessaire de redonner une dynamique à la chambre des collectivités territoriales. Depuis trop d'années, nos territoires, notamment ruraux, sont mis à mal et oubliés, avec des élus locaux souvent méprisés et dénigrés. Le résultat de ces élections sénatoriales n'est que la traduction du rejet profond des politiques territoriales menées par le Gouvernement depuis 2007 : suppression de la taxe professionnelle, RGPP et fermetures des services publics locaux, réforme des collectivités territoriales et leur étranglement financier... Les élus locaux en ont eu assez de cette politique de casse de nos territoires, et nous les comprenons ! Par leurs votes, ils ont signifié leur souhait de redonner au Sénat son rôle premier :

celui du défenseur des collectivités. C'est ce statut qui lui donne sa légitimité et sa force !

C'est dans cette optique que nous travaillons au Sénat : en représentant notre territoire, la Creuse, et en défendant ses intérêts. La proposition de loi visant à instaurer un nouveau pacte territorial que nous avons déposée en mai dernier, en est une illustration. Ce texte a été cosigné par l'ensemble du groupe socialiste et abondamment cité lors de la campagne des sénatoriales. Bien sûr, nous nous sommes également investis dans nos commissions respectives en nous mobilisant sur des sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Avec ce journal, nous souhaitons vous donner un aperçu du travail que nous menons à Paris et en Creuse.

Renée Nicoux et Jean-Jacques Lozach

Des parlementaires au service de votre territoire



Renée NICOUX

Vice-présidente de la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Rapporteur sur le budget de la mission « Agriculture, Pêche, alimentation et affaires rurales »

Membre du Comité de Pilotage des Etats généraux de la Démocratie Territoriale



Jean-Jacques LOZACH

Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Membre de la commission des affaires européennes

Rapporteur sur le budget de la mission « Sport »





Photo Sénat

Une action pour **faire entendre**
la voix et **la spécificité** de nos territoires

Durant la session parlementaire qui vient de s'écouler, je me suis fortement impliquée au Sénat pour défendre les intérêts de nos territoires ruraux qui, à l'instar de la Creuse, sont les grands oubliés des politiques publiques de ces dernières années. Membre de la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, je me suis particulièrement investie sur les sujets relatifs à l'agriculture, l'énergie ou l'aménagement du territoire.

Forte de mes déplacements dans notre département et de mes rencontres avec les élus locaux, j'ai également pu faire remonter un certain nombre de vos préoccupations dans notre Haute Assemblée. Mon travail et mon implication au Sénat m'ont d'ailleurs valu d'être élue vice-présidente de ma commission au début du mois d'octobre ; fonction que je compte mettre au service de notre territoire. Je souhaite ici vous présenter un aperçu de mes travaux de la session 2010-2011.

Interventions en séance publique

Décembre 2010 - Projet de loi de finances pour 2011 : Mission Agriculture, Pêche, Alimentation, Forêt et Affaires rurales :

- Intervention en discussion générale sur les crédits alloués à la Mission Agriculture
- Question posée au Gouvernement sur la politique forestière de l'État

Janvier 2011 – Débat sur l'avenir de la Politique Agricole Commune

Intervention en faveur d'une PAC forte qui remet les hommes et les territoires au cœur des préoccupations

Février 2011 – Débat sur le Schéma National des infrastructures de transport (SNIT)

Interpellation quant à l'absence du Massif Central dans les projets d'aménagement du territoire

Mars 2011 – Question orale au Gouvernement sur les inquiétudes suscitées par la présentation de la carte scolaire 2011-2012 dans la région Limousin

Mai 2011 - Question orale au Gouvernement sur l'avenir de la politique de cohésion européenne :

Intervention en faveur de la création d'un nouvel échelon de « régions intermédiaires », dont pourrait bénéficier le Limousin

Mai 2011 - Débat sur la politique forestière et le développement de la filière bois

Présentation des difficultés et des enjeux de la filière Bois en France, en tant qu'initiatrice du débat

Mai 2011 - Question orale avec débat sur la contractualisation dans le secteur agricole

État des lieux de la crise traversée par le secteur de l'élevage et solutions à envisager

Juin 2011 – Question orale sans débat sur les difficultés de préparation de l'épreuve d'histoire des arts au brevet des collèges.

Juin 2011 – Proposition de loi visant à instaurer un nouveau pacte territorial

Intervention au nom du groupe socialiste en tant que co-auteur de ce texte

Novembre 2011 - Rapporteur pour avis dans le projet de loi de finances pour 2012 sur le Budget de l'Agriculture, alimentation, pêche, forêt et affaires rurales

Dépôts de nombreuses questions écrites, parmi lesquelles :

Éducation :

- Réduction massive de la capacité d'accueil des classes préparatoires PCSI du lycée Gay-Lussac à Limoges
- Harcèlement verbal et physique dans les établissements scolaires
- Résultats de l'enquête PISA 2009

Énergie :

- Absence de publication du décret fixant les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité produite à partir de la biomasse, pour les petites installations de 2 à 5 Mw

- Avenir de la filière amont du photovoltaïque : présentation des difficultés rencontrées par la société EMIX en Creuse

Agriculture / Alimentation :

- Règles relatives à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire.

- Inquiétudes suscitées par la remise en cause du taux de TVA réduit dans la filière équine

Transport :

- Critique de l'absence d'amélioration et d'extension de la ligne Paris-Orléans-Limoges-La Souterraine-Toulouse dans l'avant-projet du SNIT

Forêt :

- Menace de suppression d'emplois au sein de l'Office national des forêts

Plusieurs autres questions sont sans réponse à ce jour.



Photo Sénat

Un modèle agricole à un tournant de son histoire



La sécheresse exceptionnelle qui a frappé la France cette année, a porté un nouveau coup aux agriculteurs français. Cependant, force est de constater qu'elle n'a été que le révélateur d'une crise plus profonde de notre modèle agricole. En une dizaine d'années, des

centaines de milliers d'exploitations ont disparu et des pans entiers de l'économie agricole ont été mis en péril.

Cette crise profonde prend ses racines dans un modèle économique ultra-libéral qui prône le rendement, le court terme et le profit. Or l'agriculture doit s'inscrire dans la durée ! Il n'est pas pensable de laisser perdurer un système qui ne permet pas à un travailleur de vivre de son activité. La crise que traverse notre modèle agricole nous oblige à le repenser.

A cet égard, les discussions qui ont actuellement lieu sur l'avenir de la Politique Agricole Commune après 2013 sont cruciales. Elles posent la question suivante : quel modèle voulons-nous pour notre agriculture dans les 10 années à venir ? Allons-nous le laisser périliter ou offrons-nous de nouvelles perspectives aux agriculteurs ? J'ai, pour ma part, fait mon choix depuis bien longtemps en faveur d'une agriculture durable, en lien avec nos territoires, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement.

Comme je l'ai rappelé à plusieurs reprises au Sénat, la politique agricole d'un pays est centrale car elle se situe au carrefour d'enjeux multiples, à la fois économiques, alimentaires, sanitaires, environnementaux, sociaux et territoriaux !

Soutien à la création des « Régions intermédiaires »

A l'approche des futures négociations sur les perspectives financières de l'UE pour 2014-2020, la politique de cohésion européenne fait l'objet de nombreuses réflexions sur son devenir. Ainsi, en novembre 2010, la Commission européenne a rendu un rapport dans lequel elle propose de créer un nouvel échelon pour l'attribution des aides financières : « les régions intermédiaires ». Cette nouvelle catégorie a été accueillie avec enthousiasme par beaucoup d'élus locaux. Elle serait, en effet, extrêmement profitable à des régions comme le Limousin qui, d'après les premières projections, recevrait ainsi 60 millions d'euros d'aide supplémentaires.

Or, le Gouvernement français ne s'est pas montré favorable à cette proposition et a même appelé à une réduction du budget européen au titre de la politique de cohésion. Pourtant, je tiens à rappeler que cette politique est centrale pour nos territoires. Elle finance et soutient de nombreux projets en assurant près de 25% de l'investissement public total au niveau régional en métropole.

Consciente de cette situation, je me suis mobilisée à plusieurs reprises au Sénat pour défendre la création de ce nouvel échelon et j'ai soutenu l'action menée par la Région Limousin en étant cosignataire de la « Déclaration commune des acteurs du Limousin en faveur de la création d'une catégorie de régions intermédiaires », du 14 juin 2011.

Une politique éducative qui crée des déserts éducatifs dans nos territoires

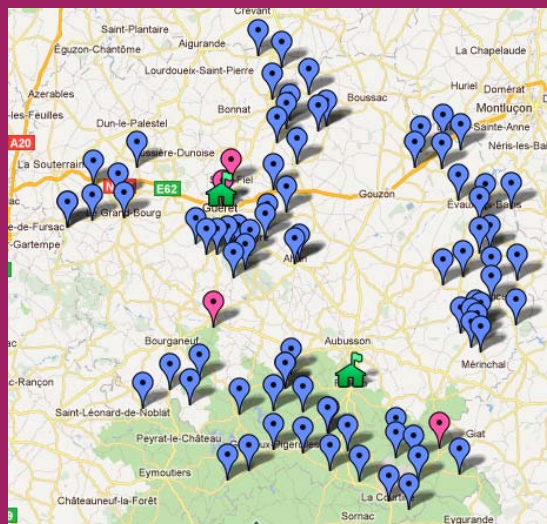
Suite à la présentation de la Carte scolaire 2011-12 pour la Région Limousin, je suis intervenue à plusieurs reprises auprès du Gouvernement pour dénoncer une politique éducative désastreuse pour nos enfants et nos enseignants, mais aussi nos territoires. Cette carte scolaire a, en effet, acté la suppression massive de postes d'enseignants et la fermeture de filières générales et professionnelles dans nos collèges et lycées. En tant qu'enseignante et élue de la République, je me suis donc mobilisée aux côtés des professionnels, des syndicats et des parents d'élèves pour dénoncer ces choix drastiques. J'ai ainsi interpellé le ministre de l'Education Nationale au Sénat, afin de lui rappeler qu'avec la politique menée depuis 5 ans, le Gouvernement est en train de créer des déserts éducatifs dans les territoires ruraux, à l'instar des déserts médicaux !

Plus de 70 communes visitées !

Depuis plus d'une année, j'ai entrepris une série de visites dans les communes de notre département. Ces entretiens avec les maires, leurs adjoints ou conseillers municipaux permettent des échanges directs avec celles et ceux qui tous les jours sont confrontés aux réalités de la ruralité, et à la mise en œuvre des projets qui animent, aménagent et développent nos communes. Je tiens à souligner la qualité de l'accueil qui m'est réservé, et l'envie de chacun d'exposer et de faire découvrir sa commune.

Sur tout le département, et en dehors de toute période électorale, ces temps d'échanges sont essentiels avec les élus de toute tendance. Alors que j'ai déjà été accueillie dans plus de 70 communes, le parcours se poursuit !

📍 Carte et photos en ligne sur www.reneenicoux.fr



Carte Google Maps avec repères des lieux déjà visités. A voir en ligne.

Jean-Jacques LOZACH

De la Creuse à Paris,
un combat pour le présent
et l'avenir **de nos territoires**

Je crois sincèrement en l'avenir des espaces ruraux. Je ne suis pas de ceux qui regrettent un prétendu âge d'or de nos campagnes et de nos villes. Nous sommes en mesure d'assurer à nos enfants une vie meilleure : il s'agit maintenant de s'en donner les moyens. Chaque jour, au Sénat ou dans notre département, c'est cette vision que je m'emploie à défendre.

Je suis intervenu de nombreuses fois cette année, au Sénat, que ce soit en interrogeant le gouvernement ou bien en exposant ma position sur plusieurs textes. Vous aurez ci-dessous un aperçu de ces travaux. Je souhaite ainsi vous donner un aperçu de mon engagement en faveur de l'emploi, de l'éducation mais aussi de l'agriculture et de l'économie en général. En tant que membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, je suis chargé par le groupe socialiste d'étudier les dossiers relatifs au sport. C'est cet aspect de mon travail parlementaire que je souhaite également vous faire découvrir.



Photo Sénat

Collectivités et territoires

Intervention lors de la discussion générale sur la mission « Politique des territoires » du projet de loi de finances pour 2011 (séance du 4 décembre 2010) ;

Intervention lors de la discussion de la question orale avec débat sur le thème « La ruralité : une chance pour la cohésion et l'avenir du territoire » (séance du 13 janvier 2011) ;

Question écrite au ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'évaluation depuis 2002 des effectifs des services territoriaux de l'État dans la Creuse (JO du 24 février 2011) ;

Question écrite à la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le financement de la desserte en eau potable des petites communes rurales (JO du 21 avril 2011) ;

Présentation de la proposition de loi visant à instaurer un nouveau pacte territorial (séance du 30 juin 2011 ; voir par ailleurs) ;

Agriculture et Economie

Question écrite au secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation sur le bilan et le montant des crédits pour 2011 et le taux d'intervention du FISAC dans la Creuse (JO du 2 décembre 2010) ;

Question écrite au ministre de la défense et des anciens combattants sur l'avenir

du camp militaire de la Courtine (JO du 3 février 2011) ;

Question écrite au ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les conséquences pour les éleveurs de la hausse du prix des céréales (JO du 10 mars 2011) ;

Question orale au ministre la justice et des libertés sur l'implantation d'un établissement pénitentiaire en Limousin (JO du 19 mai 2011 ; séance du 5 juillet 2011) ;

Droits sociaux

Question écrite à la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le partage des prestations familiales en cas de résidence alternée (JO du 21 avril 2011) ;

Question écrite au ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de l'aménagement du territoire et de la ruralité sur l'avenir du programme alimentaire (JO du 21 juillet 2011)

Question écrite à la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le financement de la politique du logement (JO du 4 août 2011) ;

Question écrite au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le crédit d'impôt pour les personnes handicapées (JO du 11 août 2011) ;

Education, jeunesse et vie associative

Présentation du rapport pour avis

lors de la discussion de la mission « Jeunesse et vie associative » du projet de loi de finances pour 2011 (séance du 1er décembre 2010) ;

Question écrite au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la préparation de la rentrée scolaire dans l'Académie de Limoges (JO du 3 février 2011) ;

Question écrite au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation juridique de l'accueil collectif des mineurs (JO du 21 juillet 2011) ;

Culture et sport

Intervention lors de la discussion générale sur la mission « Sport » du projet de loi de finances pour 2011 (séance du 1er décembre 2010) ;

Question écrite au ministre de la culture et de la communication sur le soutien en faveur de la tapisserie d'Aubusson et des arts textiles (JO du 3 février 2011) ;

Question écrite au ministre de la culture et de la communication sur la politique muséale de l'État en région (JO du 21 avril 2011) ;

Intervention lors de la discussion générale sur la proposition de loi relative à l'organisation du championnat d'Europe de football de l'UEFA en 2016 (séance du 27 avril 2011 ; voir page suivante) ;

Intervention lors de la discussion générale sur la proposition de loi visant à renforcer l'éthique sportive et les droits des sportifs (séance du 30 mai 2011 ; voir ci-contre).

Éthique sportive et droits des sportifs : des avancées à confirmer

Le 30 mai dernier, le Sénat a adopté en première lecture une proposition de loi visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs. J'avais été désigné chef de file du groupe socialiste sur ce texte ; j'ai participé activement aux travaux qui ont précédé son examen ainsi que, bien sûr, à la séance publique. Les sénateurs socialistes ont voté en faveur de cette proposition.

Il s'agit d'un texte particulièrement riche et hétéroclite, qui aborde aussi bien les obligations des fédérations sportives en termes d'éthique que la formation des jeunes sportifs ou encore la lutte contre le dopage.

J'ai déposé plusieurs amendements au nom du groupe socialiste, dont certains ont été adoptés. L'un d'entre eux permet par exemple à l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) d'utiliser des informations et des données transmises par des agences étrangères, cela afin de lutter au mieux contre les pratiques illicites en France.

Le Sénat n'est malheureusement pas allé aussi loin que le souhaitent les socialistes en ce qui concerne l'encadrement de la masse salariale des sportifs professionnels, et en particulier des footballeurs. Celle-ci représente en effet une part considérable, et bien souvent scandaleusement élevée, du budget des clubs. J'ai souhaité instaurer un « salary-cap » obligatoire, qui aurait créé une limite à ces salaires. Les sénateurs ont néanmoins accepté de donner ce pouvoir de limitation aux fédérations, mais sans caractère obligatoire pour le moment.

Je souhaite néanmoins rester très prudent sur la suite qui sera donnée à ces discussions, notamment à l'Assemblée nationale. Je serai notamment très vigilant sur une disposition, tout à fait regrettable, qui ouvre la possibilité pour des associations sportives de se constituer en société sportive. Nous sommes déjà allés bien trop loin dans le « sport-business », et je suis donc très méfiant vis-à-vis de ces évolutions.

En définitive, cette proposition de loi a eu le mérite d'aborder des sujets bien souvent occultés par le gouvernement, qui n'a depuis 2007 proposé aucun texte ambitieux sur le sport. Le sport mérite mieux que des textes votés dans l'urgence et sous la pression d'intérêts marchands. Je pense, notamment, à la proposition de loi relative à l'organisation du championnat d'Europe de football de l'UEFA en 2016, votée dans l'urgence, et qui va encore imposer des investissements inouïs aux collectivités territoriales (voir ci-contre). **La proposition de loi visant à renforcer l'éthique sportive et les droits des sportifs représente au contraire une avancée intéressante : continuons plutôt sur cette voie.**

Euro 2016 de football : des choix à courte vue

Je suis régulièrement saisi par le groupe socialiste du Sénat des textes législatifs traitant du sport. Ce fut à nouveau le cas, au printemps, avec la proposition de loi relative à l'organisation du championnat d'Europe de football de l'UEFA en 2016. J'ai choisi, avec les collègues de mon groupe, de voter contre cette loi, qui a malgré tout été adoptée par le Sénat le 27 avril dernier.



Ce texte n'est en réalité qu'une gigantesque dérogation à plusieurs codes : le code du sport, le code général des collectivités territoriales mais aussi le code de justice administrative. Il s'agit ainsi de permettre de construire au plus vite les stades qui accueilleront l'Euro de football dans notre pays en 2016 et de contourner les démarches administratives de droit commun. Bien sûr, je suis heureux que la France ait l'opportunité d'organiser cet événement, le plus suivi dans le monde après la Coupe du monde de football et les Jeux olympiques.

Mais la méthode dérange. On agit dans l'urgence et on méprise le cadre légal qui entoure habituellement ce type de chantiers. De plus, l'État ne s'engage qu'à hauteur de 8 % sur un projet pourtant évalué à 1,8 milliards d'euros. Une fois encore, ce sont des collectivités à bout de souffle qui vont devoir payer la facture !

Enfin, je regrette tout particulièrement que l'État ponctionne le Centre national pour le développement du sport (CNDS) pour financer ces investissements, alors même que la vocation du CNDS est de faire vivre le sport pour tous et partout sur le territoire français. Combien de gymnases et de terrains de sports aurait-on pu construire dans nos territoires si la vocation du Centre avait été respectée ?

Il n'existe pas de vision d'ensemble dans la politique sportive du gouvernement ; cette proposition de loi en est le triste symbole. Il y a pourtant, je l'admets, une urgence à moderniser le parc sportif français. Mais ce n'est pas en se précipitant que l'on obtiendra les meilleurs résultats. La France a besoin d'un projet plus global, qui associe État, collectivités, mouvement sportif, acteurs privés et citoyens. Pourquoi en effet ne construire que des stades de football dont certains serviront à peine une fois le championnat d'Europe fini, alors que nos handballeurs, champions olympiques, du monde et d'Europe, n'ont pas une seule salle capable d'accueillir en France de grandes compétitions internationales ?

Une politique sportive intelligente implique une réflexion poussée et une concertation à tous les niveaux : nous sommes aujourd'hui loin du compte.

Vers un nouveau pacte territorial

Le 19 mai dernier, nous avons déposé au Sénat une proposition de loi visant à instaurer un nouveau pacte territorial. Ce texte, dont nous sommes les coauteurs avec notre collègue Didier GUILLAUME, a été cosigné par l'ensemble du groupe socialiste.

Il s'agissait pour nous de poursuivre la réflexion entamée dans la Nièvre et dans la Creuse, notamment autour de Michel VERGNIER, sur le concept de bouclier rural. Une proposition de loi avait ainsi déjà été déposée à l'Assemblée nationale quelques mois plus tôt. Après que ce texte ait été rejeté par la majorité et dans le but d'amener le sujet en débat au Sénat, nous avons décidé de déposer un texte nous appuyant sur les travaux de nos collègues.. Tout au long du premier semestre 2011, nous avons rencontré la plupart des associations d'élus afin de les sensibiliser à notre démarche mais surtout de recueillir leurs remarques afin de l'enrichir.

Au départ, un constat commun : alors que l'État est censé être le garant de l'unité nationale et offrir les mêmes droits à tous, partout sur le territoire, on observe depuis plusieurs années un abandon progressif des espaces ruraux, mais aussi des espaces périurbains en général. Les inégalités sociales et économiques se creusent toujours un peu plus entre les grands centres urbains et nos territoires.

La Révision générale des politiques publiques affaiblit encore davantage la ruralité en détruisant de manière idéologique des services publics essentiels. La réforme des collectivités (votée à une seule voix de majorité au Sénat, rappelons-le !) renforce quant à elle les inégalités territoriales au lieu de les corriger. La santé économique et sociale de ces espaces en pâtit considérablement... Or, la question rurale reste cruellement à l'écart du débat public.

Face à l'inaction de la majorité, nous avons donc décidé de présenter un texte le plus complet possible, qui soit ouvert sur l'avenir de nos territoires et qui refuse de ne voir en eux que des espaces de relégation, condamnés à une mort lente. Oui, nos campagnes ont de l'avenir ! Si l'agriculture demeure une activité essentielle, tant économiquement que culturellement, c'est loin d'être notre seule force. La vitalité de notre secteur social, de nos associations, de nos artisans ou de nos PME nous le prouvent chaque jour !



A Guéret, le 5 février 2011, lancement du bouclier rural

Forts de nos propositions, nous avons présenté ce texte au Sénat le 30 juin dernier, en l'absence remarquée de Monsieur le Ministre Bruno LE MAIRE, pourtant en charge de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Plus grave, la majorité a refusé de discuter le détail des articles de la proposition de loi et a demandé un renvoi en commission que rien ne justifiait, si ce n'est leur embarras évident.

Il est regrettable que le ministre et les sénateurs de la majorité n'aient pas souhaité s'exprimer sur des problématiques pourtant décisives pour le futur de nos territoires.

Ceux-ci méritent une tout autre considération. Il devient urgent d'instaurer un nouveau pacte territorial entre l'État et la ruralité. Il est à souhaiter que, dès l'an prochain, le futur Président de la République et sa majorité, quelle que soit leur couleur, se saisissent de ces questions. Soyez assurés que nous serons là pour les leur rappeler !

Notre proposition de loi repose sur 3 piliers que nous tenons à vous présenter.

1er pilier : Pour une nouvelle gouvernance des politiques publiques

Dans un premier temps, il nous semble nécessaire de restaurer les liens de confiance entre l'État et les collectivités territoriales, tant mis à mal ces dernières années. Pour ce faire, nous jugeons utile d'institutionnaliser des modes de dialogue réguliers entre les autorités publiques avec :

- la création de 3 conférences des exécutifs aux niveaux national, régional et départemental. Elles seront de véritables instances de concertation paritaires, composées de représentants de l'État, du Gouvernement et des territoires

- la mise en place systématique d'une évaluation ex-ante de l'impact territorial des politiques publiques sectorielles menées par l'État
- la pérennisation des contrats de projet État-Région
- la mise en place d'un contrat rural de cohésion territoriale

2e pilier : Promouvoir une nouvelle organisation de l'offre de services publics

Depuis plusieurs années, nos territoires ruraux doivent faire face à une véritable casse de leurs services publics de proximité. La RGPP est le bras armé de cette croisade politique menée par le Gouvernement actuel. Les principales victimes sont bien évidemment les zones les moins peuplées, comme la Creuse. Dans ce second pilier, nous souhaitons mettre un terme à cette politique inique, en remettant au cœur de la politique d'aménagement de notre territoire, le principe essentiel d'égal accès de tous les citoyens, sur l'ensemble du territoire, aux services publics essentiels. Ainsi, nous demandons :

- un moratoire sur la RGPP
- la mise en place d'un temps d'accès maximum aux services publics de base :
 - Santé : à 20 minutes d'un service de médecine générale, 30 minutes d'un service d'urgence et 45 minutes d'une maternité
 - Éducation : à 10 minutes d'une école primaire et 25 minutes d'un établissement d'enseignement secondaire ne disposant pas d'un internat
 - Emploi : à 30 minutes d'un lieu d'accueil et d'information relatif à l'emploi et à la formation.

3e pilier : Soutenir un aménagement équilibré de l'espace, faciliter la mobilité et encourager le développement économique

Afin d'accompagner le phénomène de retour à la campagne que la France connaît actuellement, il faut redonner de l'attractivité à nos territoires. Pour atteindre cet objectif, nous devons agir sur de nombreux leviers.

- Transport : Mise en place d'un plan national de financement et de développement des infrastructures de transport visant à lutter contre l'enclavement de certains territoires.
- Numérique : mise en place d'un plan national de réalisation de la couverture numérique universelle du territoire dans un délai de dix ans afin d'assurer l'accès aux nouvelles technologies
- PME : mise en place d'un système de quotas afin d'améliorer l'accès des PME à la commande publique. Création de conventions de commerce et d'artisanat rural afin de reconnaître le rôle multifonctionnel joué par

ces activités économiques. Mise en place d'une Banque publique d'investissement déclinée au niveau régional dans des fonds régionaux d'investissement, afin de favoriser la constitution d'entreprises de taille intermédiaire

- Soutien à l'activité : création d'une caisse de mutualisation pour le chômage des artisans, commerçants et professions indépendantes, ainsi que pour les agriculteurs et leurs conjoints, avec la possibilité de délivrer « une allocation rebond » en cas d'échec de l'activité.
- Agriculture : Possibilité pour les agriculteurs de souscrire avec l'autorité administrative des contrats territoriaux d'exploitation afin de pérenniser leur activité
- Fiscalité : améliorer les mécanismes de péréquation entre les collectivités afin qu'aucune ne puisse avoir un potentiel financier par habitant inférieur à 80 % ou supérieure à 120 % du potentiel financier moyen par habitant de la même catégorie de collectivité.

Tout au long de l'année, nous avons réalisé des rencontres avec les élus du département, notamment pour partager nos réflexions sur la réforme des collectivités territoriales, ou encore sur le thème des infrastructures (POLLT). L'action conjointe avec Michel Vergnier constitue une force pour notre action parlementaire.



A La Souterraine, Bousac, Aubusson et Bourgneuf



Des sénateurs actifs à Paris et présents sur le terrain

La **Creuse**
au **Sénat** LETTRE D'INFORMATION DES SÉNATEURS CREUSOIS
N°2 - NOVEMBRE 2011

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION
Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH

RÉDACTION
Assistants parlementaires

PHOTOS
Photos Sénat et DR

CRÉATION GRAPHIQUE
Sébastien de Jésus Correia

IMPRESSION
AGI Imprimeur - La Souterraine

Tiré en 4500 exemplaires
Périodicité annuelle
I.S.S.N. 2114-4052
Dépôt légal en cours.



A Bonnat, pour le lancement de la centrale photovoltaïque



A Guéret, lors des finales départementales de football avec le Président du District



A Maisonnisses, pour l'inauguration du mémorial du Bois du Thouraud



A Gentioux-Pigerolles, lors des rencontres avec les maires des communes creusoises et à Malleret (ci-contre)



A Felletin, le 9 juin dernier, l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) organisait à Felletin sa réunion départementale à l'invitation de Renée NICOUX, en présence de Chantal ROBIN-RODRIGO, députée des Hautes-Pyrénées et Secrétaire Générale de l'ANEM et Michel VERGNIER, Député de la Creuse.

En Creuse, ce sont 92 communes qui sont concernées par ce classement «Montagne». Adhérer, c'est permettre à l'ANEM d'agir au nom de ces territoires qui nécessitent des actions et soutiens spécifiques.

Vous pouvez prendre contact avec Renée NICOUX, qui est membre du comité directeur de l'ANEM.

@ Pour en savoir plus www.anem.org

Comment **contacter** vos **sénateurs** ?

■ Renée NICOUX

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

64 rue Louis Laroche - 23000 GUÉRET

Tél. 05 55 51 00 00

Courriel r.nicoux@senat.fr

Site web www.reneenicoux.fr

■ Jean-Jacques LOZACH

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

2 Rue Zizim - 23400 BOURGANEUF

Tél. 05 55 64 14 19

Courriel jj.lozach@senat.fr



A Aubusson, pour la tombée de métier de la Peau de Licorne de Nicolas Buffe, lauréat du 1er concours de création lancé par la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé